



ATTESTATION DE REUSSITE TESTIMONIAL

Le Doyen de la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques de l'Université de Yaoundé II atteste que :
The Dean of the Faculty of Laws and Political Science of the University of Yaounde II testifies that

NTUWA EBODE J.V.

M. NJIME LONTSI JESINTA

Né (e) le 30 NOVEMBRE 1984 à BAMBENDA Matricule 04N661
Born on the at Registration No.

a effectivement été reçu (e) aux examens donnant droit à LA LICENCE EN DROIT
has passed the prescribed examination for the award of

à la session de JUIN 2009 année académique : 2008/2009
during the session of : academic year :

Option : DROIT PRIVE ANGLOPHONE
Option :

Moyenne 11.37 Mention PASSABLE
Average Grade

Le diplôme définitif ne lui ayant pas encore été délivré tout crédit doit être accordé à la présente Attestation.
Pending the issuance of the aforementioned degree, this Testimonial shall be given full credence.

Soa, le 10 MAI 2010

N°: 15667



Professeur Victor Emmanuel Bekalla
Président des Facultés de Droit

Cod 028TQJ

N.B. : Il n'est délivré qu'une seule attestation de réussite. Il appartient au titulaire d'établir lui-même et de faire certifier conformes les copies qui peuvent lui être nécessaires.
Only one copy of this testimonial shall be issued. It is in the interest of the holder to make as many certified true copies as he (she) may desire.